

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 1^{er} février 2026

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre titulaire ; Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Mathieu FREYSZ, M. Valentin URBAN, M. Denis KRENCKER, M. Freddy JACOB titulaires

Membres suppléants : M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ, M. Jean-Pierre SCHOTT

Absents excusés : M. Didier DURINGER M. Freddy PFRIMMER, Le représentant de la DDT

3. OBJET : RÔLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2026

Le Bureau après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2026,
- de fixer à **0,06 € hors taxe (TVA en plus) par are** la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de demander une cotisation fixe de **1,26 € hors taxe (TVA en plus) par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are) ;
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE ;
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la société APIS ALSACE, soit **1,14 € par hectare**, le montant correspondant étant à verser à la société APIS ALSACE dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

Le bureau prend note des dates butoirs concernant l'édition du rôle et opte pour une demande d'édition au 1^{er} semestre 2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Jean-Claude LASTHAUS



Le président,
M. Jean-Marc URBAN

Accusé de réception en préfecture
067-296702350-20260126-20262601-03-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026